



L'information régionale  
sous toutes ses formes!

**TV**  
**RS**

VOTRE TÉLÉVISION SUR LA RIVE-SUD

# GUIDE DE L'IDÉATEUR

# À PROPOS DE TVRS

TVRS est une télévision communautaire autonome affiliée à la chaîne 609 et à Helix 9, distribuée en exclusivité aux clients de Vidéotron, qui propose des émissions d'actualités et d'affaires publiques au service de sa communauté. TVRS c'est aussi une entreprise d'économie sociale de type OBNL.

Au service de sa communauté, TVRS reflète la diversité québécoise. Elle offre à tous les citoyens l'accès à un espace d'expression et de diffusion qui favorise leur participation.

Utile, informative et éducative, TVRS met de l'avant des intérêts locaux et valorise l'émergence des talents. Elle s'intéresse aussi de près à la réalité de la communauté que forment les 325 000 foyers qu'elle dessert à travers la grande Rive-Sud.

TVRS est diffusée à la chaîne 9 (Helix et illico) ainsi qu'à la position HD 609 (illico). Elle est également offerte sur illico télé au canal 900, sur le Web avec illico.tv, sur illico mobile et sur tablettes (iPad et Android) grâce à l'application illico.tv, ainsi qu'en direct sur le site Web TVRS.ca.

TVRS est aussi présente sur les médias sociaux, dont Facebook,  et LinkedIn.

## NOTRE MISSION

TVRS offre aux téléspectateurs de la Rive-Sud un canal de télévision au service de la communauté. Ce service, à la programmation unique et riche, donne la parole aux gens et encourage la diversité des voix, au moyen d'émissions de qualité produites régionalement et de créneaux horaires adaptés aux goûts des téléspectateurs. TVRS est présente sur tout le territoire de la Rive-Sud et de la Vallée-du-Richelieu et s'est donné comme objectifs de :

- Susciter un taux de participation des citoyens et la collaboration de la collectivité à la programmation communautaire;
- Promouvoir activement l'accès à tous les citoyens au canal communautaire, offrir et annoncer des programmes de formation pertinents;
- Mettre en place des mécanismes de rétroaction, comme des comités consultatifs, pour inciter les téléspectateurs à réagir à la gamme et aux types d'émissions proposées;
- Chercher des idées novatrices et des opinions différentes;
- Trouver des moyens raisonnables et équilibrés permettant l'expression d'opinions divergentes sur des sujets d'intérêt public et couvrir les événements régionaux.

Notre mission est essentielle à l'éveil de la richesse de notre communauté régionale.

Merci de faire partie de l'aventure TVRS avec nous!

# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet doit respecter la réglementation du CRTC.
- L'idée d'un nouveau projet doit provenir d'un citoyen ou d'un groupe de citoyens (organisme sans but lucratif).
- Le projet d'émission doit être soumis par des personnes non professionnelles des médias, (c'est-à-dire ne pas être à l'emploi d'une entreprise de télécommunication ou de production télévisuelle).
- Le projet doit permettre à des citoyens de vivre une expérience télévisuelle.
- L'idéateur doit demeurer dans la zone de desserte de la chaîne communautaire.
- L'idéateur doit proposer du contenu qui reflète les intérêts locaux.
- Le concept doit être distinctif et proposer un complément à la grille de programmation de TVRS.
- Le projet doit apporter un enrichissement au citoyen : être utile et lui permettre d'apprendre, de comprendre et de s'informer.
- L'idéateur doit exercer un contrôle créatif sur le contenu de l'émission.
- L'idéateur qui propose une émission peut choisir d'être devant ou derrière la caméra.

# CONTENUS LOCAUX OU RÉGIONAUX RECHERCHÉS

## AFFAIRES PUBLIQUES

- Contenus visant à informer et à éclairer les citoyens sur des dossiers les touchant directement : enjeux de société, actualités locales, politiques, pouvoirs municipaux, etc.

## CULTURE

- Contenus mettant de l'avant une ou des formes d'expressions artistiques (musique, humour, littérature, arts visuels, cinéma, arts de la scène) présentant notamment des talents de la relève.

## HISTOIRE ET PATRIMOINE

- Contenus mettant de l'avant des connaissances et récits d'événements, des lieux ou des personnages du passé dignes de mémoire pour les citoyens.

## SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

- Contenus utiles et éducatifs à certaines communautés d'intérêts en offrant des explications et des solutions à différents problèmes ou en facilitant la vie des gens (savoir-faire).

## SPORTS ET LOISIRS

- Contenus proposant des modèles de mise en forme ou permettant de faire découvrir des sports amateurs ou des loisirs.

## TRIBUNE CITOYENNE

- Contenus dont le mandat consiste à être une source d'expression publique d'idées, d'opinions, de valeurs ou de revendications sociales qui visent à ouvrir le dialogue entre les citoyens.

## Formats

TVRS est un laboratoire qui laisse place à l'innovation. Dans ce contexte, tous les contenus, qu'ils soient présentés dans une forme traditionnelle (magazine, documentaire, etc.) ou qu'ils utilisent des nouvelles technologies, sont admissibles.

Les durées peuvent être de 28 minutes, 58 minutes ou 128 minutes, en format vidéo HD.

# RESPONSABILITÉS DE L'IDÉATEUR

- Participer à l'idéation, à la conception et à la production de contenu.
- Proposer trois (3) titres potentiels pour l'émission.
- Remplir les documents nécessaires à la production (feuille de route préliminaire, thématiques, synopsis, etc.).
- Respecter l'échéancier.
- Faire signer les quittances de renonciation de droits à tous les invités et figurants.
- S'assurer que les musiques sont entièrement libres de droits.
- Intégrer la dénomination sociale et le logo de TVRS sur toutes publicités et promotions de l'émission.
- Collaborer aux activités de promotion du contenu (relayer les publications sur les médias sociaux, fournir des photos de plateau lorsque disponibles, etc.).
- S'engager bénévolement à participer au projet.

# RESPONSABILITÉS DE TVRS

- Mettre à disposition une équipe technique.
- Assurer l'encadrement et l'accompagnement pour l'élaboration du contenu.
- Fournir l'équipement (selon le matériel disponible).
- Assurer la mise en marché et la diffusion de l'émission.
- Assumer les frais de production.

TVRS et l'idéateur sont conjointement détenteurs des droits de diffusion.

# INFORMATIONS À FOURNIR

- Les coordonnées complètes de l'idéateur.
- Une biographie de l'idéateur.
- Une description détaillée du concept de l'émission avec des précisions sur le contenu et la forme (variétés, documentaire, magazine, animation, contenus pédagogiques, etc.).
- Un résumé du projet (synopsis), le nombre d'épisodes et la durée.
- La description du déroulement type d'une émission.
- Le secteur visé : grand public, jeunesse ou famille.

## CONTACT

Pour toute question relative au dépôt d'un projet, veuillez écrire à l'adresse [info@tvrs.ca](mailto:info@tvrs.ca).

## TVRS

893, boul. Guimond  
Longueuil (Québec) J4G 2M7

Téléphone : 450 655-9925

[info@tvrs.ca](mailto:info@tvrs.ca)

[www.tvrs.ca](http://www.tvrs.ca)

Suivez-nous sur Facebook, X (anciennement Twitter) et LinkedIn.